

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 21 mars 2024
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 26/03/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2024 (accusé de réception du 26/03/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Travaux de sécurisation de réseaux aériens

—————

Des opérations de sécurisation de réseaux de distribution publique d'électricité sont programmées par ENEDIS

Une convention tripartite doit être passée avec le S.D.E.F. et ENEDIS pour autoriser ENEDIS à réaliser les travaux de sécurisation par technique aérienne sur poteau à la place d'une technique discrète.

ENEDIS souhaite sécuriser la ligne basse tension au droit du 27 chemin des églantines sans enfouir ce réseau.

Cette dérogation ponctuelle aux techniques de renforcement a été approuvée par le SDEF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver la convention tripartite pour les travaux de réseaux de sécurisation du réseau électrique chemin de l'églantine et d'autoriser madame la maire à la signer.